

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 576

18 mars 2010

SOMMAIRE

Agape SA	27626	Hemeleers & Partners S. à r.l.	27633
Aldemar	27604	HGSC 3 S.à r.l.	27637
All Time Sports, G.m.b.H.	27604	Ikado AG	27621
ArchX Luxembourg S.A.	27633	Ikado AG, société de gestion de patrimoine familial	27621
Arial S.A.	27613	i.plan by marc gubbini architectes S.A. ...	27614
Arial S.A.	27613	IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading S.A.	27602
Aviapartner LH2 S.à r.l.	27633	LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l.	27605
BALTRA Invest S.A.	27621	LBLux Fonds	27642
Bespeak Luxembourg	27644	Lorito Holdings S.à r.l.	27621
Buttons Line S.A.	27644	Luxembourg Property Services, S.à r.l. ..	27642
Capitole Management Services S.A.	27614	Outdoorfashion S. à r.l.	27604
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l.	27605	Patriarch Classic	27603
CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.	27605	Racol	27614
CitCor Franconia Kassel S.à r.l.	27605	Serinya Invest S.A.	27626
C.M.P. Creative Marketing & Promotion S.à.r.l.	27603	Sheval Investments S.à r.l.	27606
Compagnie de Plâtrerie et de Façades S.à r.l.	27603	Société d'entreprise de travaux et construction s.à r.l.	27602
Egamo S.A.	27615	Socimmo Construction	27602
Ellis Investment S.A.	27640	Socimmo Gestion	27602
Erasec Holding S.A.	27641	Surface Holding S.A.	27602
FDR Gestion	27627	Tahc S.A.	27621
Fidessa S.A.	27627	Trekking S. à r.l.	27604
Finsbury Dials	27614	Upsurge Holding S.A.	27603
Giscours Holdings S.A.	27637	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l.	27615
Giscours Holdings S.A.	27648		
H4H International S.A.	27640		

IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.116.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2010 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020747/696/17.

Surface Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.727.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 26 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025179/506/17.

**Socimmo Gestion, Société à responsabilité limitée,
(anc. Société d'entreprise de travaux et construction s.à r.l.).**

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 61.741.

Le bilan clôturé au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025605/10.

(100021507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Socimmo Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 42.031.

Le bilan clôturé au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025608/9.

(100021502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Patriarch Classic, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen Patriarch Classic wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 18. März 2010 in Kraft tritt und zwecks Veröffentlichung am 18. März 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 18. März 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2010021743/15.

(100029415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Upsurge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Pour Upsurge Holding S.A
Représentée par: M. Matthijs BOGERS
Administrateur

Référence de publication: 2010025602/13.

(100021274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

C.M.P. Creative Marketing & Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7142 Bereldange, 148, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.594.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise
57, avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010025591/14.

(100021288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

C.P.L., Compagnie de Plâtrerie et de Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8321 Olm, 10, rue D. Eisenhower.

R.C.S. Luxembourg B 20.222.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour COMPAGNIE DE PLATRIERIE ET DE FACADES S.à r.l.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010025590/12.

(100021493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

All Time Sports, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.448.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010025585/13.

(100021127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Trekking S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.933.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010025586/13.

(100021130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Outdoorfashion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.188.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010025587/13.

(100021135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Aldemar, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
48, bd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010025620/14.

(100021597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Kassel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025631/12.

(100020968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.113.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025632/12.

(100020966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.168.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025633/12.

(100020964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.090.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants prise en date du 31 décembre 2009 que la société PricewaterhouseCoopers Sarl, située au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2010 qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010025799/17.

(100022261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Sheval Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.176.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Dorothee Schulz, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Sheval Investments S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for

distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2010.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le deux février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Dorothee Schulz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Sheval Investments S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en

vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

27613

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schulz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5554. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025183/409.

(100021196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Arial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 96.852.

Démission du conseil d'administration avec effet immédiat

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du conseil d'administration avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Nicolas BANNASCH.

Référence de publication: 2010025442/11.

(100021294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Arial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 96.852.

Démission du conseil d'administration avec effet immédiat

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du conseil d'administration avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Eyal GRUMBERG.

Référence de publication: 2010025443/11.

(100021293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Racol, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.225.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés du 23 décembre 2009 que:

- La démission en tant que gérant de catégorie B de M. Gérard Davis est acceptée.
- M. Alan Foley (né le 7 février 1973 à Cork / Ireland, et demeurant à 1 Seafield Road West, Clontarf, Dublin 3, Ireland) est nommé gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010025464/15.

(100021453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.210.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés du 23 décembre 2009 que:

- La démission en tant que gérant de catégorie B de M. Gérard Davis est acceptée
- M. Alan Foley (né le 7 février 1973 à Cork/Ireland, et demeurant à 1 Seafield Road West, Clontarf, Dublin 3, Ireland) est nommé gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010025465/15.

(100021447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

i.plan by marc gubbini architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 139.081.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.02.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2010025517/12.

(100020933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Capitole Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 48.122.

—
Démission du conseil d'administration avec effet immédiat

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du conseil d'administration avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 février 2010.

Eyal GRUMBERG.

Référence de publication: 2010025440/11.

(100021303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Egamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 66.966.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet d'un complément:

Référence: L090120478.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010025520/16.

(100021556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.555.470,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.527.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.018 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Taylor Nelson Sofres International Limited, a limited company organized under the laws of England and Wales, with registered office at 27 Farm Street, London W1J 5RJ, United Kingdom, registered with the companies house register under no. 1953112 (TNS International Limited),

hereby represented by Lucile Arnoux, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The party referred to under item 2. above intervenes to the present deed in order to subscribe new shares to be issued by the Company.

The powers of attorney from the appearing parties referred to under items 1. and 2. above, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 6,678,150 shares of USD 100 each in the share capital amounting to USD 667,815,000 of WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.527 (the Company), incorporated on 31 May 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1071 of 20 October 2005 and whose articles of association have been amended several times and for the last time on 2 December 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 3037 of 30 December 2008;

II. that the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Reorganisation of the share capital of the Company by (i) reclassifying the current ordinary shares of the Company as ordinary shares of the Class A (the Class A Ordinary Shares), (ii) reducing the amount of the share capital of the Company by an amount of USD 661,136,850 so as to bring it from its current amount of USD 667,815,000 to USD

6,678,150 without reimbursement to the sole shareholder of the Company through (a) a reduction of the nominal value of each Class A Ordinary Share from USD 100 to USD 1 and (b) an allocation of the amount of USD 661,136,850 (i.e. USD 99 per Class A Ordinary Share) to a share premium account whose distribution shall exclusively be reserved to the holders of the Class A Ordinary Shares.

(3) Creation of a new class of ordinary shares of the Company to be denominated the Class B Ordinary Shares.

(4) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 877,320 in order to bring the share capital of the Company from its then reduced amount to USD 7,555,470, by way of the issuance of 877,320 new Class B Ordinary Shares of the Company having a nominal value of USD 1 each, together with share premium.

(5) Intervention, subscription to and payment in full by Taylor Nelson Sofres International Limited of the share capital increase specified under item 4. above.

(6) Subsequent amendment of article 4 and 17 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes to be made to the Articles pursuant to items 2., 3. and 4. above.

(7) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

(8) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reorganise the share capital of the Company by (i) reclassifying the current ordinary shares of the Company as ordinary shares of the Class A (the Class A Ordinary Shares), (ii) reducing the amount of the share capital of the Company by an amount of USD 661,136,850 so as to bring it from its current amount of USD 667,815,000 to USD 6,678,150 without reimbursement to the Sole Shareholder through (a) a reduction of the nominal value of each Class A Ordinary Share from USD 100 to USD 1 and (b) an allocation of the amount of USD 661,136,850 (i.e. USD 99 per Class A Ordinary Share) to a share premium account whose distribution shall exclusively be reserved to the holders of the Class A Ordinary Shares, such share premium reserve to be designated as the Class A Share Premium Reserve in the Articles as amended pursuant to the fifth resolution below.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of ordinary shares of the Company to be denominated the Class B Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 877,320 in order to bring the share capital of the Company from its amount of USD 6,678,150 (as reduced pursuant to the second resolution above) to an amount of USD 7,555,470, by way of the issuance of 877,320 new Class B Ordinary Shares of the Company having a nominal value of USD 1 each, together with share premium in an amount of USD 67,081,433 to be allocated to a share premium account whose distribution shall exclusively be reserved to the holders of the Class B Ordinary Shares, such share premium reserve to be designated as the Class B Share Premium Reserve in the Articles as amended pursuant to the fifth resolution below.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to and full payment of the above share capital increase by TNS International Limited.

TNS International Limited, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares (i) to subscribe to all the newly issued Ordinary Class B Shares of the Company having a nominal value of USD 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 1 share having a nominal value of EUR 12,500 (the Share) of TNS Infratest Beteiligungs GmbH, a company organised under the laws of Germany, with registered office at Landsbergerstr. 338, 80687 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under no. HRB 128398 (TNS GmbH).

The Share has an aggregate fair market value of USD 67,958,753, of which (a) USD 877,320 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) USD 67,081,433 is to be allocated to the Class B Share Premium Reserve.

The ownership, transferability and valuation of the Share contributed to the Company by TNS International Limited are supported by (i) a balance sheet of TNS GmbH and (ii) management valuation certificates issued by the management of TNS GmbH and TNS International Limited (the Certificates).

A copy of the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of TNS International Limited and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

TNS International Limited shall hereafter be referred to together with the Sole Shareholder as the Meeting and shall be authorised to vote on the remaining resolutions.

The Meeting unanimously resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	6,678,150 Class A Ordinary Shares
Taylor Nelson Sofres International Limited	877,320 Class B Ordinary Shares
Total:	<u>7,555,470 shares</u>

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend article 4 and article 17 of the Articles in order to reflect the above (i) reorganisation of the share capital of the Company, (ii) increase of the share capital of the Company and (iii) creation of the Class A Share Premium Reserve and Class B Share Premium Reserve so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 7,555,470 (seven million five hundred fifty-five thousand four hundred seventy Dollars of the United States of America), represented by 7,555,470 (seven million five hundred fifty-five thousand four hundred seventy) ordinary shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) per share divided as follows:

(a) 6,678,150 (six million six hundred seventy-eight thousand one hundred and fifty) ordinary shares of the Class A (the Class A Ordinary Shares) to which is attached a share premium reserve in the aggregate amount of USD 661,136,850 (six hundred sixty-one million one hundred thirty-six thousand eight hundred and fifty Dollars of the United States of America) (the Class A Share Premium Reserve); and

(b) 877,320 (eight hundred seventy-seven thousand three hundred and twenty) ordinary shares of the Class B (the Class B Ordinary Shares) to which is attached a share premium reserve in the aggregate amount of USD 67,081,433 (sixty-seven million eighty-one thousand four hundred and thirty-three Dollars of the United States of America) (the Class B Share Premium Reserve).

Notwithstanding any provision to the contrary in the Articles:

(a) any distribution of the Class A Share Premium Reserve (whether by way of dividend, redemption of shares, reimbursement of share capital, upon liquidation of the Company or otherwise) shall be reserved to the holder(s) of the Class A Ordinary Shares exclusively (on a pro rata basis of the number of Class A Ordinary Shares held by each of them); and

(b) any distribution of the Class B Share Premium Reserve (whether by way of dividend, redemption of shares, reimbursement of share capital, upon liquidation of the Company or otherwise) shall be reserved to the holder(s) of the Class B Ordinary Shares exclusively (on a pro rata basis of the number of Class B Ordinary Shares held by each of them).

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles."

" **Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends. Any distribution made pursuant to this article 17 shall be subject to article 4, paragraph 2."

Sixth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company of (i) the above reorganisation of the share capital of the Company and (ii) the newly issued Class B Ordinary Shares, and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Taylor Nelson Sofres International Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles avec siège social au 27 Farm Street, Londres W1J 5RJ, Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre de la Companies House sous le numéro 1953112 (TNS International Limited),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie reprise sous le point 2. ci-dessus intervient au présent acte en vue de souscrire les nouvelles parts sociales devant être émises par la Société.

Les procurations des parties comparantes mentionnées sous les points 1. et 2. ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 6.678.150 parts sociales de 100 USD chacune dans la capital social s'élevant à 667.815.000 USD de WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.527 (la Société), constituée le 31 mai 2005 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1071 du 20 octobre 2005 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 2 décembre 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 3037 du 30 décembre 2008;

II. que l'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Réorganisation du capital social de la Société par (i) reclassification des parts sociales ordinaires actuelles de la Société en parts sociales ordinaires de Classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), (ii) réduction du montant du capital social de la Société d'un montant de 661.136.850 USD de façon à le porter de son montant actuel de 667.815.000 USD à 6.678.150 USD sans remboursement à l'associé unique de la Société par le biais (a) d'une réduction de la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire de Classe A de 100 USD à 1 USD et (b) de l'affectation du montant de 661.136.850 USD (c'est-à-dire 99 USD par Part Sociale Ordinaire de Classe A) à un compte de prime d'émission dont la distribution sera exclusivement réservée aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A.

(3) Création d'une nouvelle classe de parts sociales ordinaires de la Société devant être désignées comme les Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

(4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 877.320 USD de façon à porter le capital social de la Société de son montant alors réduit à 7.555.470 USD par voie d'émission de 877.320 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD chacune, ensemble avec prime d'émission.

(5) Intervention, souscription et libération intégrale par Taylor Nelson Sofres International Limited de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 4. ci-dessus.

(6) Modification consécutive des articles 4 et 17 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications devant être faites aux Statuts conformément aux points 2., 3. et 4. ci-dessus.

(7) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

(8) Divers.

III. que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réorganiser le capital social de la Société en (i) reclassifiant les parts sociales ordinaires actuelles de la Société en parts sociales ordinaires de Classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), (ii) réduisant le montant du capital social de la Société d'un montant de 661.136.850 USD de façon à le porter de son montant actuel de 667.815.000 USD à 6.678.150 USD sans remboursement à l'Associé Unique par le biais (a) d'une réduction de la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire de Classe A de 100 USD à 1 USD et (b) de l'affectation du montant de 661.136.850 (c'est-à-dire 99 USD par Part Sociale Ordinaire de Classe A) à un compte de prime d'émission dont la distribution sera exclusivement réservée aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A, cette réserve de prime d'émission devant être désignée comme la Réserve de Prime d'Emission de Part Sociale A dans les Statuts tels que modifiés conformément à la cinquième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales ordinaires de la Société devant être désignées comme les Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 877.320 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 6.678.150 USD (tel que réduit conformément à la seconde résolution ci-dessus) à un montant de 7.555.470 USD, par voie d'émission de 877.320 nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe B de la Société ayant une valeur nominale d'1 USD chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 67.081.433 USD devant être affecté à un compte de prime d'émission dont la distribution sera exclusivement réservée aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B, cette réserve de prime d'émission devant être désignée comme la Réserve de Prime d'Emission de Part Sociale B dans les Statuts tels que modifiés conformément à la cinquième résolution ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social ci-dessus par TNS International Limited.

TNS International Limited, susmentionnée et représentée tel que décrit ci-dessus, intervient et déclare par les présentes (i) souscrire toutes les Parts Sociales Ordinaires de Classe B de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale d'1 USD chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en 1 part sociale ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (la Part Sociale) de TNS Infratest Beteteiligungs GmbH, une société de droit allemand, avec siège social au Landsbergerstr. 338, 80687 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Munich sous le numéro HRB 128398 (TNS GmbH).

La Part Sociale a une valeur de marché totale de 67.958.753 USD desquels (a) 877.320 USD sont à affecter au compte capital social de la Société et (b) 67.081.433 USD sont à affecter à la Réserve de Prime d'Emission de Part Sociale B.

La propriété, la cessibilité et la valeur de la Part Sociale apportée à la Société par TNS International Limited sont certifiées par (i) un bilan de TNS GmbH et (ii) des certificats émis par les organes de gestion de TNS GmbH et de TNS International Limited (les Certificats).

Une copie des Certificats, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de TNS International Limited et par le notaire instrumentant resteront jointes au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

TNS International Limited sera désignée ci-dessous ensemble avec l'Associé Unique comme l'Assemblée et sera autorisée à voter sur les résolutions qui suivent.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	6.678.150 Parts Sociales Ordinaires de Classe A
Taylor Nelson Sofres International Limited	877.320 Parts Sociales Ordinaires de Classe B
Total:	7.555.470 part sociales

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier les articles 4 et 17 des Statuts afin d'y refléter (i) la réorganisation du capital social de la Société ci-dessus, (ii) l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus et (iii) la création de la Réserve de Prime d'Emission A et la Réserve de Prime d'Emission B, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de USD 7.555.470 (sept millions cinq-cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 7.555.470 (sept millions cinq cent cinquante-cinq mille quatre-cent soixante-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, divisées comme suit:

(a) 6.678.150 (six millions six-cent soixante-dix-huit mille cent cinquante) parts sociales ordinaires de Classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) auxquelles est attachée une réserve de prime d'émission d'un montant total de 661.136.850 USD (six-cent soixante et un millions cent trente-six mille huit-cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Réserve de Prime d'Emission A); et

(b) 877.320 (huit-cent soixante-dix-sept mille trois-cent vingt) parts sociales ordinaires de Classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B) auxquelles est attachée une réserve de prime d'émission d'un montant total de 67.081.433 USD (soixante-sept millions quatre-vingt-un mille quatre-cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Réserve de Prime d'Emission B).

Nonobstant toute disposition contraire des Statuts:

(a) toute distribution de la Réserve de Prime d'Emission A (que ce soit au moyen d'un dividende, du rachat de parts sociales, du remboursement de capital social, lors de la liquidation de la Société ou autrement) sera réservée exclusivement au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Classe A (sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires de Classe A détenues par chacun d'eux); et

(b) toute distribution de la Réserve de Prime d'Emission B (que ce soit au moyen d'un dividende, du rachat de parts sociales, du remboursement de capital social, lors de la liquidation de la Société ou autrement) sera réservée exclusivement au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Classe B (sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires de Classe B détenues par chacun d'eux).

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts."

" **Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires. Toute distribution faite conformément à cet article 17 sera soumise à l'application de l'article 4, paragraphe 2."

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (i) de la réorganisation du capital social de la Société ci-dessus et (ii) des Parts Sociales Ordinaires de Classe B nouvellement émises, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à huit mille euros (EUR 8.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54682. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010025135/317.

(100020923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Tahc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025527/11.

(100021020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

BALTRA Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025528/11.

(100021018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Lorito Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.450.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LORITO HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010025521/13.

(100021621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

**Ikado AG, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ikado AG).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.773.

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "IKADO AG", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 17.773, constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 septembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 257 en 1980, et dont les statuts ont été modifiés par une décision du conseil d'administration prise sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euro, en date du 7 novembre 2001, dont l'extrait est publié au Mémorial C no 736 du 14 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la langue allemande et adoption de la langue française pour les statuts de la société.

2. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de "IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")».

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").».

3. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.».

4. Refonte des statuts de la société.

II Que l'actionnaire représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédés par lui ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire de l'actionnaire, les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La langue allemande des statuts est supprimée et la langue française est adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier, le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination "IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial" et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de "IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").».

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2010. Relation: EAC/2010/746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010025117/257.

(100021339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Agape SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 83.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025526/11.

(100021022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Serinya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 119.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERINYA INVEST S.A .

Fidalux S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010025529/13.

(100021004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

FDR Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 22.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDR Gestion

Signature

Référence de publication: 2010025531/11.

(100020953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Fidessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 74.611.

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company FIDESSA S.A., with registered office at L-1258, rue Jean-Pierre Brasseur, 16, R.C.S. Luxembourg section B number 74.611, incorporated under the name "FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A." by a notarial deed established on February 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 437 of June 20, 2000 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 3, 2009 published in Memorial C number 916 of April 30, 2009.

The meeting is presided by Mrs. Lucile MAKHLOUF, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Ms Nathalie FINET, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Decrease of the share capital of the Company by the amount of nine hundred sixty thousand Euros (EUR 960,000.-) so as to bring it from its present amount of one million five hundred thirty-six thousand Euros (EUR 1,536,000.-) to the amount of five hundred seventy-six thousand Euros (EUR 576,000.-) to compensate losses as at December 31, 2008 which may not be absorbed by other own funds, by way of the decrease of the nominal value of the existing fifteen thousand three hundred sixty (15,360) shares from one hundred Euros (EUR 100.-) to thirty-seven Euros and fifty Cents (EUR 37.50).

2) Decrease of the share capital of the Company by the amount of four hundred seventy-six thousand one hundred sixty Euros (EUR 476,160.-) so as to bring it from the amount of five hundred seventy-six thousand Euros (EUR 576,000.-) to the amount of ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 99,840.-) to compensate losses which may not be absorbed by other own funds, by way of the decrease of the nominal value of the existing fifteen thousand three hundred sixty (15,360) shares from thirty-seven Euros and fifty Cents (EUR 37.50) to six Euros and fifty Cents (EUR 6.50), by taking a reserve from capital for anticipated losses for the year 2009.

3) Increase of the share capital of the Company by the amount of one million three hundred thousand Euros (EUR 1,300,000.-) so as to bring it from the amount of ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 99,840.-) represented by fifteen thousand three hundred sixty (15,360) shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) each, to the amount of one million three hundred ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 1,399,840.-) by the issuance of two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) each having the same rights and obligations as the existing shares.

4) Notice of the renunciation by the current shareholders of the Company of their preferential right of subscription in relation to the contemplated increase of the share capital of the Company as mentioned in point 5 of the agenda.

5) Subscription and payment of two hundred thousand (200,000) newly issued shares of the Company as follows by current shareholders:

- by Mr. John DERCKSEN in counter part of seventy-seven thousand one hundred twenty-eight (77,128) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50):

- by a contribution in cash of one hundred seventy-eight thousand nine hundred sixty-four Euros and fifty Cents (EUR 178,964.50), and

- by contribution in kind of a receivable in an aggregate amount of three hundred twenty-two thousand three hundred sixty-seven Euros and fifty Cents (EUR 322,367.50), recorded as debts in the accounts of the Company;

- by Mr. Frank BERGMAN in counter part of seventy-seven thousand one hundred twenty-seven (77,127) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50):

- by a contribution in cash of one hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty-eight Euros (EUR 178,958.-), and

- by contribution in kind of a receivable in an aggregate amount of three hundred twenty-two thousand three hundred sixty-seven Euros and fifty Cents (EUR 322,367.50), recorded as debts in the accounts of the Company; and

- by Mr. Theo van den BERGHE in counter part of nineteen thousand seven hundred twenty-three (19,723) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) by contribution in kind of a receivable in an aggregate amount of one hundred twenty-eight thousand and one hundred ninety-nine Euros and fifty Cents (EUR 128,199.50), recorded as debts in the accounts of the Company;

- by Mr. Cees BORST, in counter part of nine thousand seven hundred forty-four (9,744.-) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) by contribution in kind of a receivable in an aggregate amount of sixty-three thousand three hundred thirty-six Euros (EUR 63,336.-), recorded as debts in the accounts of the Company;

- by Mr. Herman SWAGEMAKERS, in counter part of sixteen thousand two hundred seventy-eight (16,278) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50), by contribution in kind of a receivable in an aggregate amount of one hundred and five thousand eight hundred and seven Euros (EUR 105,807.-), recorded as debts in the accounts of the Company.

6) Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at one million three hundred ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 1,399,840.-) represented by two hundred fifteen thousand three hundred sixty (215,360) shares having a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) each."

7) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by the amount of nine hundred sixty thousand Euros (EUR 960,000.-) so as to bring it from its present amount of one million five hundred thirty-six thousand Euros (EUR 1,536,000.-) to the amount of five hundred seventy-six thousand Euros (EUR 576,000.-) to compensate losses as at December 31, 2008 which may not be absorbed by other own funds, by way of the decrease of the nominal value of the existing fifteen thousand three hundred sixty (15,360) shares from one hundred Euros (EUR 100.-) to thirty-seven Euros and fifty Cents (EUR 37.50).

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by the amount of four hundred seventy-six thousand one hundred sixty Euros (EUR 476,160.-) so as to bring it from its present amount of five hundred seventy-six thousand Euros (EUR 576,000.-) to the amount of ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 99,840.-) to compensate losses which may not be absorbed by other own funds, by way of the decrease of the nominal value of the existing fifteen thousand three hundred sixty (15,360) shares from thirty-seven Euros and fifty Cents (EUR 37.50) to six Euros and fifty Cents (EUR 6.50), by taking a reserve from capital for anticipated losses for the year 2009.

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital of the Company by the amount of one million three hundred thousand Euros (EUR 1,300,000.-) so as to bring it from its present amount of ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 99,840.-) represented by fifteen thousand three hundred sixty (15,360) shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) each, to the amount of one million three hundred ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 1,399,840.-) by the issuance of two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50), each having the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders notices the renunciation by the current shareholders of the Company of their preferential right of subscription in relation to the two hundred thousand (200,000) newly issued shares as far as necessary.

Fifth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to issue two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Mrs. Lucile MAKHLOUF, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the here after subscribers,

by virtue of powers of attorney given under private seal on December 11 and 14, 2009,

which powers of attorney after have been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The following subscribers, represented by Mrs. Lucile MAKHLOUF, previously named, declare to subscribe as follows:

- Mr. John DERCKSEN: seventy-seven thousand one hundred twenty-eight (77,128) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) who declares to have them fully paid up by way of:

- a contribution in cash of one hundred seventy-eight thousand nine hundred sixty-four Euros and fifty Cents (EUR 178,964.50), and

- a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by him against the Company in an aggregate amount of three hundred twenty-two thousand three hundred sixty-seven Euros and fifty Cents (EUR 322,367.50), recorded as debts in the accounts of the Company (the "Receivable 1");

- Mr. Frank BERGMAN: seventy-seven thousand one hundred twenty-seven (77,127) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) who declares to have them fully paid up by way of:

- a contribution in cash of one hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty-eight Euros (EUR 178,958.-), and

- a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by him against the Company in an aggregate amount of three hundred twenty-two thousand three hundred sixty-seven Euros and fifty Cents (EUR 322,367.50), recorded as debts in the accounts of the Company (the "Receivable 2");

- Mr. Theo van den BERGHE: nineteen thousand seven hundred twenty-three (19,723) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by him against the Company in an aggregate amount of one hundred twenty-eight thousand and one hundred ninety-nine Euros and fifty Cents (EUR 128,199.50), recorded as debts in the accounts of the Company (the "Receivable 3");

- Mr. Cees BORST: nine thousand seven hundred forty-four (9,744.-) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by him against the Company in an aggregate amount of sixty-three thousand three hundred thirty-six Euros (EUR 63,336.-), recorded as debts in the accounts of the Company (the "Receivable 4");

- Mr. Herman SWAGEMAKERS: sixteen thousand two hundred seventy-eight (16,278) newly issued shares with a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by him against the Company in an aggregate amount of one hundred and five thousand eight hundred and seven Euros (EUR 105,807.-), recorded as debts in the accounts of the Company (the "Receivable 5").

Pursuant to Articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the Receivables 1 to 5 so contributed in kind have been the subject of a report prepared by PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Réviseur d'entreprises, dated December 14, 2009 which concludes as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, of the shares to be issued in counterpart."

The said auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

It results from a bank certificate that the amount of the contribution for three hundred fifty-seven thousand nine hundred twenty-two Euros and fifty Cents (EUR 357,922.50) has been transferred to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Sixth resolution

The general meeting of the shareholders resolves the subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at one million three hundred ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 1,399,840.-) represented by two hundred fifteen thousand three hundred sixty (215,360) shares having a nominal value of six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDESSA S.A., ayant son siège social à L-1258, Rue Jean-Pierre Brasseur, 16, R.C. Luxembourg section B numéro 74.611, constituée sous la dénomination "FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A ." suivant acte notarié reçu le 11 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 20 juin 2000 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 3 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 916 du 30 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Lucile MAKHLOUF, employée privé, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur, Mademoiselle Nathalie FINET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que l'entièreté des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent soixante mille Euros (EUR 960.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-six mille Euros (EUR 1.536.000,-) au montant de cinq cent soixante-seize mille Euros (EUR 576.000,-) afin de compenser les pertes au 31 décembre 2008 qui ne peuvent être absorbées par d'autres fonds propres, par le biais de la diminution de la valeur nominale des quinze mille trois cent soixante (15.360) actions existantes de cent Euros (EUR 100,-) à trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 37,50) chacune;

2) Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-seize mille cent soixante Euros (EUR 476.160,-) afin de le porter de son montant de cinq cent soixante-seize mille Euros (EUR 576.000,-) au montant de quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 99.840,-) dans le but de compenser les pertes qui ne peuvent être absorbées par d'autres fonds propres, par le biais de la diminution de la valeur nominale des quinze mille trois cent soixante (15.360) actions existantes de trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 37,50) à six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) chacune, par la création d'une réserve pour les pertes anticipées de l'année 2009;

3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,-) afin de le porter de son montant de quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 99.840,-) représenté par quinze mille trois cent soixante (15.360) actions d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) chacune, au montant d'un million trois cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 1.399.840,-) par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

4) Constatation de la renonciation par les actionnaires actuels de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif à l'augmentation du capital social de la Société comme mentionné au point 5 de l'agenda;

5) Souscription et libération des deux cent mille (200.000) actions nouvellement émises de la Société par des actionnaires actuels, comme suit:

- par Monsieur John DERCKSEN en contrepartie de soixante-dix-sept mille cent vingt-huit (77.128) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) et libération:

- par un versement en numéraire d'un montant de cent soixante dix-huit mille neuf cent soixante-quatre Euros et cinquante Cents (EUR 178.964,50), et

- par un apport en nature d'une créance d'un montant total de trois cent vingt-deux mille trois cent soixante-sept Euros et cinquante Cents (EUR 322.367,50), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société;

- par Monsieur Frank BERGMAN en contrepartie de soixante dix-sept mille cent vingt-sept (77.127) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) et libération:

- par un versement en numéraire d'un montant de cent soixante dix-huit mille neuf cent cinquante-huit Euros (EUR 178.958,-), et

- par un apport en nature d'une créance d'un montant total de trois cent vingt-deux mille trois cent soixante-sept Euros et cinquante Cents (EUR 322.367,50), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société;
- par Monsieur Theo van den BERGHE en contrepartie de dix-neuf mille sept cent vingt-trois (19.723) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6.50) par un apport en nature d'une créance d'un montant total de cent vingt-huit mille cent quatre-vingt dix-neuf Euros et cinquante Cents (EUR 128.199,50), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société;
- par Monsieur Cees BORST en contrepartie de neuf mille sept cent quarante-quatre (9.744,-) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6.50) par un apport en nature d'une créance d'un montant total de soixante-trois mille trois cent trente-six Euros (EUR 63.336,-), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société;
- par Monsieur Herman SWAGEMAKERS en contrepartie de seize mille deux cent soixante dix-huit (16,278) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6.50) par un apport en nature d'une créance d'un montant total de cent et cinq mille huit cent et sept Euros (EUR 105.807,-), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société.

6) Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 1.399.840,-) représenté par deux cent quinze mille trois cent soixante (215.360) actions d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) chacune."

7) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent soixante mille Euros (EUR 960.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-six mille Euros (EUR 1.536.000,-) au montant de cinq cent soixante seize mille Euros (EUR 576.000,-) afin de compenser les pertes au 31 décembre 2008 qui ne peuvent être absorbées par d'autres fonds propres, par le biais de la diminution de la valeur nominale des quinze mille trois cent soixante (15.360) actions existantes de cent Euros (EUR 100,-) à trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 37,50) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-seize mille cent soixante Euros (EUR 476.160,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-seize mille Euros (EUR 576.000,-) au montant de quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 99.840,-) afin de compenser les pertes qui ne peuvent être absorbées par d'autres fonds propres, par le biais de la diminution de la valeur nominale des quinze mille trois cent soixante (15.360) actions existantes de trente-sept Euros et cinquante Cents (EUR 37,50) à six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) chacune, par la création d'une réserve pour les pertes anticipées de l'année 2009.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million trois cent mille Euros (EUR 1.300.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 99.840,-) représenté par quinze mille trois cent soixante (15.360) actions d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) chacune, au montant d'un million trois cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 1.399.840,-) par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate la renonciation par les actionnaires actuels de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif aux deux cent mille (200.000) actions nouvellement émises pour autant que de besoin.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'émettre deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6.50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Paiement

Intervient maintenant Madame Lucile MAKHLOUF, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial des souscripteurs mieux dénommés ci-après, en vertu de procurations données le 11 décembre 2009 respectivement le 14 décembre 2009, lesquelles resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, annexées au présent procès-verbal et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Les souscripteurs, représentés par Madame Lucile MAKHLOUF prénommée, déclarent souscrire comme suit:

- Monsieur John DERCKSEN: soixante dix-sept mille cent vingt-huit (77.128) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) lequel déclare libérer ces actions comme suit:

- par un versement en numéraire d'un montant de cent soixante dix-huit mille neuf cent soixante-quatre Euros et cinquante Cents (EUR 178.964,50), et

- par un apport en nature d'une créance d'un montant total de trois cent vingt-deux mille trois cent soixante-sept Euros et cinquante Cents (EUR 322.367,50), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société ("Créance 1");

- par Monsieur Frank BERGMAN en contrepartie de soixante dix-sept mille cent vingt-sept (77.127) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) lequel déclare libérer ces actions comme suit:

- par un versement en numéraire d'un montant de cent soixante dix-huit mille neuf cent cinquante-huit Euros (EUR 178.958,-), et

- par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant total de trois cent vingt-deux mille trois cent soixante-sept Euros et cinquante Cents (EUR 322.367,50), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société ("Créance 2");

- Monsieur Theo van den BERGHE: dix-neuf mille sept cent vingt-trois (19.723) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6.50) lequel déclare libérer ces actions par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant total de cent vingt-huit mille cent quatre-vingt dix-neuf Euros et cinquante Cents (EUR 128.199,50), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société ("Créance 3");

- Monsieur Cees BORST: neuf mille sept cent quarante-quatre (9.744) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6.50) lequel déclare libérer ces actions par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant total de soixante-trois mille trois cent trente-six Euros (EUR 63.336,-), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société ("Créance 4");

- Monsieur Herman SWAGEMAKERS: seize mille deux cent soixante dix-huit (16,278) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6.50) lequel déclare libérer ces actions par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant total de cent cinq mille huit cent et sept Euros (EUR 105.807,-), enregistrée en tant qu'avance actionnaire dans les comptes de la Société ("Créance 5").

En application des Articles 26-1 and 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, comme modifiée, les Créances 1 à 5 ont été soumises au rapport préparé par PricewaterhouseCoopers Sàrl, Réviseur d'entreprises, daté du 14 décembre 2009 qui conclut ce qui suit:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, of the shares to be issued in counterpart."

Le rapport d'auditeurs susmentionné, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire soussigné, restera annexé au présent procès-verbal et sera soumis ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport de trois cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-deux Euros et cinquante Cents (EUR 357.922,50) a été transféré à la Société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 1.399.840,-) représenté par deux cent quinze mille trois cent soixante (215.360) actions d'une valeur nominale de six Euros et cinquante Cents (EUR 6,50) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille Euros (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. MAKHLOUF, N. FINET et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54654. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010025218/334.

(100021421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

ArchX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 136.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025538/10.

(100021414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Hemeleers & Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 111.451.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025539/10.

(100021444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Aviartner LH2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.597.650,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.114.

In the year two thousand ten, on the fifth of January.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Aviartner LH2, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110114 and having a share capital of EUR 5,597,650 (the Company), incorporated on 19 July 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1386 dated 14 December 2005, page 66497. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 3 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 288 of 9 February 2006, page 13778.

There appeared:

Aviartner Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109949 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That all of the two hundred twenty-three thousand nine hundred and six (223,906) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of five million five

hundred ninety-seven thousand six hundred fifty Euro (EUR 5,597,650) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Approval of the balance sheet, the profit and loss and the notes to the annual accounts for the financial year ended 31 December 2009 (the Annual Accounts) and allocation of the result;
 3. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2010 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation) (the Pro forma Accounts);
 4. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 5. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 6. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
7. Discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

III. The Sole Shareholder makes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Annual Accounts and the proposal of the Board to carry forward the annual net loss for the financial year amounting to EUR 3,443.39 to the following financial year.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE RÉVISION COMPTABLE, en abrégé CLERC, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92376, as Liquidator.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Eighth resolution

The Sole Shareholder finally resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Aviapartner LH2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110114 (la Société). La Société a été constituée le 19 juillet 2005 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 décembre 2005 numéro 1386 à la page 66497. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés récemment le 3 octobre 2005 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 février 2006 numéro 288 à la page 13778.

A comparu:

Aviapartner Group S.A., une société anonyme ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109949 (l'Associé Unique);

ci-après représentée par Mr Olivier Too, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les deux cent vingt-trois mille neuf cent six parts sociales (223.906) ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante Euros (EUR 5.597.650), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à valablement délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et annexes aux comptes annuels l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2009 (les Comptes Annuels) et affectation du résultat;
 3. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date des présentes (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes Pro forma);
 4. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 5. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 6. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
- et
7. Décharge (quitus) accordé aux membres du Conseil pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

III. L'Associé Unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Annuels ainsi que la proposition du Conseil de reporter la perte de l'exercice social, s'élevant à 3 443.39 EUR, à l'exercice social suivant.

Troisième résolution

L'associé Unique décide d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'EXPERTISE ET DE RÉVISION COMP-TABLE, en abrégé CLERC, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92376, en tant que Liquidateur.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Too, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/869. Reçu douze euros EUR 12.-

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025757/182.

(100022340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Giscours Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 61.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.02.2010.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.

Fiduciaire d'Expertise Fiscales et Comptables

Agent Domiciliaire

Miguel Muñoz

Référence de publication: 2010025540/14.

(100021600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

HGSC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.819.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of December,
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Excelsa S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149951 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2009.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of HGSC 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of three million one hundred and fifty thousand euro (EUR 3,150,000.-), having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed of 30 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1502 of 5 August 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116819 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a notarial deed of 18 March 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1270 of 24 May 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred forty-one thousand euro (EUR 641,000.-) so as to increase it from its current amount of three million one hundred fifty thousand euro (EUR 3,150,000.-) to three million seven hundred ninety-one thousand euro (EUR 3,791,000.-).

2 To issue six hundred forty-one thousand (641,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Excelsa S.A. and to accept full payment for these new shares by a contribution in cash, with payment of an aggregate share premium in a total amount of sixty-three million four hundred fifty-nine thousand euro (EUR 63,459,000.-).

4 To reduce the share capital of the Company by an amount of three million one hundred fifty thousand euro (EUR 3,150,000.-) so as to reduce it from its current amount of three million seven hundred ninety-one thousand euro (EUR 3,791,000.-) to six hundred forty-one thousand euro (EUR 641,000.-) by absorption of carried forward losses.

5 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred forty-one thousand euro (EUR 641,000.-) so as to increase it from its current amount of three million one hundred fifty thousand euro (EUR 3,150,000.-) to three million seven hundred ninety-one thousand euro (EUR 3,791,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue six hundred forty-one thousand (641,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Excelsa S.A., prenamed (being hereafter referred to the "Subscriber"), represented by Mr Laurent SCHUMMER, by virtue of the pre-mentioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for six hundred forty-one thousand (641,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares together with a total share premium of sixty-three million four hundred fifty-nine thousand euro (EUR 63,459,000.-). The amount of sixty-four million one hundred thousand euro (EUR 64,100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the six hundred forty-one thousand (641,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

Third resolution

The Shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of three million one hundred fifty thousand euro (EUR 3,150,000.-) so as to reduce it from its current amount of three million seven hundred ninety-one thousand euro (EUR 3,791,000.-) to six hundred forty-one thousand euro (EUR 641,000.-) by absorption of carried forward losses.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows: "5.1. The share capital is set at six hundred forty-one thousand euro (EUR 641,000.-) represented by six hundred forty-one thousand (641,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand eight hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Excelsa S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149951 ("Associé"), représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 22 décembre 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est le seul et unique Associé de HGSC 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-), ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant un acte de notarié dressé le 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502 du 5 août 2006, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116819 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1270 of 24 mai 2008.

L'Associé, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six cent quarante et un mille euros (EUR 641.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) à trois millions sept cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 3.791.000,-).

2 Émission de six cent quarante et un mille (641.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription des nouvelles parts sociales par Excelsa S.A. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de soixante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille euros (EUR 63.459.000,-).

4 Réduction du capital social de la Société à concurrence de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de trois millions sept cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 3.791.000,-) à un montant de six cent quarante et un mille euros (EUR 641.000,-) par absorption de pertes reportées.

5 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent quarante et un mille euros (EUR 641.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) à trois millions sept cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 3.791.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre six cent quarante et un mille (641.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Excelsa S.A., précitée (dénommée ci-après le "Souscripteur"), représentée par Maître Laurent SCHUMMER, conformément à la procuration précédemment mentionnée. Le Souscripteur a déclaré souscrire les six cent quarante et un mille (641.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement celles-ci, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de soixante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille euros (EUR 63.459.000,-), par un apport en numéraire.

Le montant de soixante-quatre millions cent mille euros (EUR 64.100.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné. L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les six cent quarante et un mille (641.000) nouvelles parts sociales au Souscripteur tel que détaillé au-dessus.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de trois millions cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de trois millions sept cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 3.791.000,-) à un montant de six cent quarante et un mille euros (EUR 641.000,-) par absorption de pertes reportées.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions décrites ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

"5.1. Le capital social est fixé à six cent quarante et un mille euros (EUR 641.000,-), représenté par six cent quarante et un mille (641.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à six mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16238. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010025779/152.

(100022371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

**H4H International S.A., Société Anonyme,
(anc. Ellis Investment S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.056.

L'an deux mille dix, le trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «ELLIS INVESTMENT S.A.», R.C.S. Luxembourg N° B 145.056, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 652 du 26 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor HUGO, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor HUGO, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «H4H INTERNATIONAL S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en «H4H INTERNATIONAL S.A.».

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «H4H INTERNATIONAL S.A.»»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5566. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025116/47.

(100021403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Erasesc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 12.537.

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERASEC HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 12.537), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 décembre 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 14 du 1975, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 753 du 13 septembre 2001.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Thierry JACOB, Diplômé ICN, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Décision de mettre la société en liquidation la société anonyme, ERASEC HOLDING S.A.

2.- Nomination de la Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A., en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, T. JACOB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/503. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010025128/63.

(100021000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

LBLux Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.983.

Die Bilanz vom 30. September 2009 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Januar 2010.

LBLux Fonds, SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2010025533/12.

(100021088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Luxembourg Property Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3771 Tétange, 52, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.202.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Stefano Batazzi, Agent Immobilier, né à Londres le 03/08/1968, demeurant à 52 Rue de la Gare, L-3771 Tétange.

2. Monsieur Davide Batazzi, Fonctionnaire, né à Rome, le 08/11/1946, demeurant à 22 route d'Esch, L-3340 Huncherange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la gestion, la gérance et l'administration d'immeubles, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, la prestation de services et l'expertise en matière immobilière. En outre la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécifiquement réglemée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de LUXEMBOURG PROPERTY SERVICES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Tétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Batazzi Stefano, préqualifié, quatre vingt parts sociales	80
2) Monsieur Batazzi Davide, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Évaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.000.-

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Stefano Batazzi, Agent Immobilier, né à Londres le 03/08/1968, demeurant à 52 Rue de la Gare, L-3771 Tétange.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi à 52, rue de la Gare, L-3771 Tétange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Batazzi, D. Batazzi, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4761. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025718/99.

(100022063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Buttons Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2010

Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 23 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Michaël ZERBIB, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Extrait sincère et conforme

BUTTONS LINE S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010025436/28.

(100021184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Bespeak Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1834 Luxembourg, 21, rue Jean-Pierre Koltz.

R.C.S. Luxembourg B 151.167.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian Bruck, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1960 à Luxembourg, demeurant au 70, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour

2) Madame Marie-Paule Oswald, femme au foyer, née le 6 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant au 21, rue J.-P. Koltz à L-1834 Luxembourg,

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 18 janvier 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société anonyme adopte la dénomination "Bespeak Luxembourg".

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II - Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Chapitre III - Conseil d'Administration, Commissaire

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, téléfax, ou tout autre moyen de télécommunication électronique, à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaires ou non. Il est nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et il restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Il est rééligible et peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de mai chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit par lettre, téléfax, ou tout autre moyen de télécommunication électronique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christian Bruck, préqualifié, quatre-vingt-dix actions	90
2) Madame Marie-Paule Oswald, préqualifiée, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par apport en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

27648

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est estimé à environ 1.400,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Christian Bruck, préqualifié
- 2) Madame Marie-Paule Oswald, préqualifiée, et
- 3) Monsieur Lucien Bruck, retraité, né le 7 juillet 1928 à Luxembourg, demeurant demeurant au 70, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Christian Bruck, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Est nommée commissaire la société anonyme "PKF ABAX AUDIT" ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (RCS Luxembourg N° B 142.867).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Le siège social de la société est fixé à L-1834 Luxembourg, 21, rue J.-P. Koltz.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BRUCK, M.-P. OSWALD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3965. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010025150/204.

(100021089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Giscours Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 61.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.02.2010.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.

Fiduciaire d'Expertise Fiscales et Comptables

Agent Domiciliataire

Miguel Muñoz

Référence de publication: 2010025541/14.

(100021598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.